44e ANNÉE. — N° 16 DIMANCHE 7 FÉVRIER 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

A la Chambre : interpellations et la question des juges de paix.— La lettre des archevêques et ses sanctions. — Les grèves agricoles. — Les élections municipales à Paris.

A la Chambre, le vendredi est consacré aux interpellations et par conséquent aux surprises. Trois affaires d'ordre judiciaire étaient à l'ordre du jour, la semaine dernière ; l'opposition a trouvé que ces questions étaient fort peu intéressantes et par l'organe de M. Rudelle, nationaliste, elle a tenté, encore une fois, de renverser le ministère.

Le motif de l'interpellation projetée était : « déclaration contradictoire des ministres des finances et de la marine « touchant la politique économique du cabinet ». Celà faisait allusion à l'interview de M. Pelletan, publiée par *la Dépêche*, interview qui marquait de la part du radical-socialiste un attachement fidèle à la thèse du rachat des chemins de fer : le point délicat relevé par notre confrère Sarraut était une certaine surprise de la forte argumentation de M. Rouvier, resté fidèle à son ancien programme dans la défense des conventions de 1883. Au fond, rien de nouveau dans cette consultation d'opinions différentes chez les deux membres du même cabinet et M. Combes, en faisant rejeter l'interpellation nationaliste à la suite, a très bien indiqué 1° qu'il n'était pas nécessaire pour gouverner que l'homogénéité fût absolue ; 2° que la question économique discutée n'était pas bien définie dans le programme du cabinet présenté aux Chambres, ce qui laissait à chaque membre son indépendance sur la question ; 3° que le compromis adopté par le gouvernement avait été présenté par le ministre des travaux publics en son nom et 4° qu'en tous cas le président du Conseil était le seul désigné pour prendre la parole sur la politique générale.

Il ressort de cette réponse brève, narquoise et tranchante du ministre de l'intérieur que, selon une interruption de jeudi, provoquée par une attaque, la tâche essentielle du cabinet serait la suppression totale de l'enseignement congréganiste. A en juger par les attaques répétées et passionnées de l'opposition, ce n'est pas une tâche facile et sans aucun doute, toute la droite, y est plus sensible qu'à une question de rachat de chemins de fer.

***

En même temps deux interpellations étaient faites au garde des sceaux à propos d'incidents judiciaires relatifs à l'application de la loi sur les associations.

La discussion a provoqué de la part de M. Vallé des déclarations fort importantes sur la manière étrange dont la plupart des tribunaux violent la loi par esprit de parti. Sur 69 jugements déférés à la Cour de cassation, 43 sont reconnus viciés ; cela fait une proportion de 70 0/0 de tribunaux hostiles à toutes les mesures législatives qui doivent consolider la République.

En face d'une pareille attitude, l'idée a germé d'une suspension de l'inamovibilité des juges en vue 1° de faire mieux appliquer la loi et 2° de permettre une épuration des cadres. M. Vallé qui se trouve être un ministre républicain n'est pas loin d'abonder dans ce sens et il a menacé vendredi ; si ses conseils n'étaient pas compris des présidents de tribunaux, le jour serait proche d'une mesure qui n'est pas nouvelle puisqu'elle fut jugée nécessaire au lendemain du 16 mai et qui n'est pas du tout attentatoire à la dignité de la justice puisque jamais au fond il n'y a eu de division nette et précise entre les trois pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire.

***

Depuis, la Chambre s'est occupée de la loi sur les justices de Paix. Le projet en avait été discuté l'an dernier ; pour voter le budget on en avait interrompu l'étude.

Le rapporteur, M. Cruppi, a exposé très clairement l'objet de la réforme qui comprend 4 points : 1° extension de la compétence civile des juges de paix ; 2° attribution d'une certaine compétence en matière pénale ; 3° choix meilleur des magistrats, garanti par des conditions de capacité ; 4° relèvement des traitements.

Les modifications proposées en matière civile ont été facilement acceptées ; il n'en est pas de même de la compétence pénale ; c'est là une innovation d'une grande portée et s'il est facile de la justifier pour des raisons de finances, beaucoup ont eu peur de tomber ainsi sous la dépendance de petits tyranneaux de campagne. La discussion a été sérieuse et acharnée ; finalement le projet de la commission l'a emporté.

***

La lettre de menaces, écrite au président de la République par les trois archevêques de Paris, Reims et Lyon et appuyée par une vingtaine d'évêques a eu son épilogue dans le Conseil des ministres présidé par M. Loubet.

M. Combes déférera les coupables au Conseil d'Etat comme d'abus ; si la décision est favorable à sa thèse, il supprimera les traitements des délinquants, mais là s'arrête la toute puissance de l'Etat à l'égard de fonctionnaires rebelles. Il y a bien dans le Code pénal certains articles qui punissent durement les actes de sédition des ministres des cultes ; mais outre que la sanction en est trop sévère, l'application de ces articles serait discutable en l'espèce, car il s'agit non d'un mandement, mais d'une protestation par lettre.

Aussi le ministre de la justice a-t-il été chargé de préparer un texte de loi applicable aux cas visés avec des sanctions plus bénignes sans doute, mais plus efficaces aussi que le vain appel « comme d'abus. » Et la presse républicaine demande au président du Conseil d'être ferme à l'égard du haut clergé. En fait, les démonstrations tapageuses de Nos Seigneurs les évêques sont des plus maladroites et servent admirablement la cause de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

***

Une lettre de M. Turrel, grand propriétaire de vignes dans l'Aude et ancien ministre des travaux publics, a mis en émoi la presse modérée et réactionnaire ; elle faisait une sombre description de la situation où se trouveraient les viticulteurs du Midi par suite d'une grève agricole. D'après M. Turrel, les propriétaires de deux communes auraient été terrorisés, sans que l'autorité administrative fût intervenue pour les protéger.

Naturellement, le *Gaulois* a renchéri ; il déclara que le préfet avait avoué à un ex-député, viticulteur lui aussi, que son abstention était due à des ordres précis partis du ministère. Le démenti ne se fit pas attendre ; l'ex-député protesta contre les affirmations du *Gaulois* et remit les choses au point ; tout se réduisait à quelques incidents sans portée.

Il ne faut pas oublier, pour tirer la morale de l'histoire, que M. Turrel est ce ministre du cabinet Méline qui, voulant être élu envers et contre tous, avait envoyé de sa main au *Télégramme*, de Toulouse, une diatribe violente contre son concurrent, un ex-fonctionnaire ; cette diatribe reposait sur une communication indiscrète de dossier administratif. A la vérification des pouvoirs, M. Turrel nia être l'auteur de l'article et comme le texte de la diatribe put être produit immédiatement, ce fut l'effondrement du pauvre homme et son expulsion sous les huées de toute la Chambre.

Malgré cela, la presse s'est intéressée aux incidents de l'Aude pour deux raisons : d'abord parce que l'on espérait en tirer parti contre le ministère et ensuite parce que la grève d'Ornaisons est la première grève agricole. Les gens des campagnes en viendraient-ils, eux aussi, à pratiquer les méthodes du socialisme européen ? C'est la question posée au fond par la lettre de M. Turrel.

***

Les élections municipales approchent, suivies quelques semaines après des élections cantonales. Pour Paris, les deux époques se confondent puisque tout conseiller municipal est en même temps conseiller général.

En vue de reconquérir la capitale passée au parti nationaliste et clérical, les républicains demandent une réforme qui empêche la minorité d'avoir artificiellement la majorité à l'Hôtel de Ville. Car on ignore d'ordinaire qu'au dernier renouvellement de la municipalité parisienne, le chiffre global des républicains était bien supérieur à celui de la coalition réactionnaire.

Il faut chercher la cause de cette anomalie dans le maintien des circonscriptions anciennes, faites à une époque où les moyens de locomotion vers la banlieue étaient rares. Aujourd'hui tous les quartiers de l'Ouest et du Centre de Paris sont privés d'ouvriers et de petites gens ; ceux-ci ont cherché des logements dans les localités suburbaines, qu'ils quittent le matin et retrouvent le soir : c'est là qu'est leur domicile électoral. Cela a produit une diminution considérable de la gent démocratique et du nombre des électeurs et, par ricochet, cela amène l'élection de représentants réactionnaires.

Par contre les quartiers de la périphérie, surtout industriels, avec des logements à bon marché, ont vu leur population s'accroitre grandement. Ils n'en ont pas moins gardé le nombre restreint de leurs représentants. Et l'on voit aujourd'hui le contraste suivant : d'un conseiller municipal nationaliste, élu par 3.000 électeurs, balançant l'autorité du républicain qui a été choisi par les 30 000 votants.

C'est pour remédier à cet état de choses que le projet Maujan a été accepté par le Gouvernement et sera présenté aux Chambres sans tarder.

***

A L'ÉTRANGER

Arbitrage anglo-ilalien. — Le traître Nozaleda !... — En Extrême-Orient.

De Rome, on annonce que la convention d'arbitrage anglo-italienne a été signé le premier février. C'est l'heureux complément des ententes fécondes que la France a inaugurées depuis 4 ans. Par cet acte une sorte de triple alliance s'est instituée en Occident avec notre pays comme centre.

***

En Espagne, la nomination à l'archevêché de Valence de Mgr Nozaleda, dominicain, ancien archevêque de Manille (Philippines) a donné lieu à un debat retentissant aux Cortès.

Lorsque les Américains s'emparèrent des Philippines, Mgr Nozaleda offrit au gouvernement des Etats-Unis de mettre son influence et la puissance de ses clercs et moines à la disposition et au service des vainqueurs, à la condition toutefois que les Américains reconnaitraient tous les privilèges de l'Eglise catholique dans l'île. Ceux-ci refusèrent et préférèrent traiter directement avec Rome. Il en résulta que 11.000 moines furent obligés de quitter les anciennes colonies espagnoles et que tous les biens du clergé firent retour à l'Etat Yankee.

Naturellement les lettres de l'évêque furent publiées ; elles firent scandale en Europe et l'acte du prêtre fut considéré comme une trahison. Aussi malgré la piété profonde du jeune roi, jusqu'alors aucun gouvernement conservateur n'avait osé lui confier un diocèse. L'entrée de Mgr Nozaleda à Valence a occasionné toutes sortes de manifestations. Le Gouvernement a sévi, a interdit les réunions, essayé de justifier la nomination ; cela a provoqué un très beau discours de M. Salmeron, chef du parti républicain d'Espagne. Naturellement l'interpellation s'est terminée par la victoire du parti conservateur.

Cet incident prouve une fois de plus la qualité du patriotisme du clergé catholique ; lorsqu'il a à choisir entre les intérêts de la caste romaine et les obligations nationales il n'hésite pas, il sacrifie héroïquement ce qu'il appelle les intérêts du corps à ceux de l'âme. Cette affaire présente une certaine analogie avec celle de l'abbé Delsor qui insulte aujourd'hui la France dans tous ses gouvernanis parce que la France va à l'anticléricalisme et à la liberté de conscience ; par contre l'empereur Guillaume est adulé depuis qu'il s'appuie sur le parti catholique allemand.

Cét incident atteste aussi que le Gouvernement espagnol suppose les foules qu'il dirige bien inconscientes pour oser donner si tôt à Mgr Nozaleda une récompense de sa trahison. Naturellement M. Maura, le président du Conseil a accusé les républicains et les franc-maçons d'avoir causé la perte de Cuba et des Philippines.

***

En Extrême-Orient, c'est la veillée des armes. A l'heure qu'il est, le Japon est informé des concessions faites par la Russie, mais la note officielle n'a pas encore été remise et l'*ultimatum*, si *ultimatum* il y a, ne sera reexpédié sans doute qu'après une huitaine.

En tous cas, l'activité guerrière est fébrile ; partout et dans les deux camps on se prépare au combat et les chefs d'armée supputent les forces dont ils disposent.

LE FURETEUR.

LE ULHAN DELSOR

Nous n'avons pas tout dit sur le grand homme des nationalistes, ce lâche insulteur de notre pays, que les *Croix-Défense* et *Quercinois* admirent et défendent.

Il faut qu'on le connaisse bien le héros qu'ils se sont choisis eux-mêmes pour qu'on sache que, depuis l'époque où les cléricaux combattaient les armées françaises dans les rangs prussiens et sous l'uniforme anglais, leur patriotisme est resté le même.

Voici donc un extrait signé de l'abbé Delsor et paru dans la *Revue catholique d'Alsace* du mois d'octobre 1883. C'est le commentaire que fit l'abbé Delsor des manifestations qui eurent lieu à Paris, lors du passage du roi d'Espagne, Alphonse XII. Celui-ci revenait de Berlin, où l'empereur allemand l'avait nommé colonel d'un régiment de ulhans.

« M. Grévy, M. Wilsôn et la canaille ont osé braver un colonel honoraire de ulhans ; ils trembleraient de tous leurs membres, ils courberaient l'échine jusqu'à terre, *si M. de Bismarck voulait se passer la fantaisie d'ordonner à un vrai ulhan, à un seul, d'aller traîner son sabre sur le trottoir du boulevard...*

« ... Le roi d'Espagne a été un peu puni par là où il avait péché. *Il y a des maisons où même un vulgaire ulhan ne peut pas pénétrer* SANS DÉSHONORER SON UNIFORME ; à plus forte raison un colonel, surtout quand il est roi d'Espagne ; un roi qui se respecte ne peut pas décemment s'asseoir dans le même carosse qu'un Jules Ferry ! »

Pour l'abbé Delsor, un ulhan déshonore son uniforme quand il vient en France.

Ah ! les cléricaux peuvent en faire leur porte-drapeau de ce prêtre agenouillé devant Guillaume !... Ils l'ont adopté de plein cœur ; eh ! bien, tant mieux ! viendra le moment où nous saurons le leur rappeler.

Mais pourquoi donc les journaux réactionnaires du Lot, qui l'admirent si fort, ne s'associent-ils pas à la souscription ouverte par l'*Autorité* qui propose de lui offrir un « souvenir. »

Charmante idée ! Que les cléricaux lui offrent donc un bronze symbolisant le désastre de Sedan ! Rien ne lui causera plus de satisfaction et cela l'inspirera au moment d'écrire ses articles d'outrages contre la France !

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 4 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre accorde l'autorisation aux liquidateurs nommés en exécution de l'article 18 de la loi de 1901, sur les associations, de prendre communication de documents intéressant les liquidations dont ils sont chargés.

Plusieurs projets locaux sont votés.

La Chambre revient à la discussion de la réforme des justices de paix. L'article 19 donnant compétence à ces tribunaux pour juger de divers délits jugés par la correctionnelle est adopté ; l'article 20 est adopté : sur l'article 21 M. Gouzy demande qu'il soit créé deux suppléants par canton ; mais après discussion cet amendement est retiré. Les articles 21, 22 sont votés.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 5 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre s'occupe des interpellations sur les grèves agricoles du Midi.

M. Lasies fait l'historique de cette grève et cherche à prouver que les ouvriers agricoles touchent des salaires relativement suffisants : il demande au gouvernement d'empêcher les manifestations violentes qui se produisent en ce moment dans le Midi.

M. Combes déclare que M. Lasies a fait un tableau bien sombre de la situation : les renseignements officiels sont moins dramatiques sur les incidents qui se sont produits au cours de ces grèves qui ne sont pas graves.

M. Lasies répond, puis M. Aldy prend la parole pour faire des réserves sur les déclarations de M. Lasies. M. Lafferre proteste contre les paroles de M. Lasies.

Plusieurs ordres du jour sont déposés, mais M. Combes n'accepte que l'ordre du jour présenté par MM. Lafferre et Sarraut approuvant les déclarations du gouvernement.

Cet ordre du jour est voté par 343 voix contre 200.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 4 Février 1904.

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat procède à la nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Sont élus membres titulaires : MM. Dusolier, Savary, Develle, Chovet, Cor elet, Ratier, Bernard (Doubs), Maxime Lecomte.

Sont élus membres suppléants : MM. Tillaye, Théodore Girard, Monsservin, Gérente, Delcros.

Est élu vice-président chargé de présider la Haute-Cour en cas d'empêchement du président du Sénat, M. Barbey.

Le Sénat vote un secours de 80.000 fr. à la colonie de Tahiti, éprouvée par un cyclone en 1903.

Et la séance est levée.

LÉGERS RESPECTS

Rubrique sous laquelle nous mettrons, parfois, de courtes politesses.

M. PAGÈS-LECHESNE (Etienne)

Conseiller général du Lot et arbitre du monde.

M. Pagès-Lechesne me pardonnerait de lui dire quelque chose de désagréable pourvu que je dise quelque chose de lui. Mais je ne pense rien de désagréable sur M. Pagès-Lechesne : Aussi bien comment chercher querelle à un homme qui montre dès sa première jeunesse une si démonstrative affection pour la paix universelle ?

Tout le monde sait, en effet, d'Albas à Berlin, que M. Etienne Pagès-Lechesne ayant courageusement réuni, dans un estaminet, 4 étudiants, 3 rapins et une demi-douzaine de brésiliens de ses amis, fonda une grande association internationale qui se proposait, à l'instar de l'empereur de Russie, de résoudre les âpres conflits des peuples par l'arbitrage et la conciliation. Une proclamation fut rédigée, communiquée aux chancelleries, jetée enfin à tous les vents de la renommée humaine.

Nos diplomates s'émurent, Delcassé manda Pagès-Lechesne : les détails de cette entrevue mémorable emplirent pendant plusieurs semaines la quatrième page des journaux mal informés. Il se fit un grand mouvement de publicité gratuite en faveur de notre éminent compatriote : c'est la faute de la fatalité, comme disait Bovary, si ce noble rêve n'a pas encore abouti et si M. Pagès-Lechesne n'est pas déjà Officier de l'Instruction publique. Les électeurs de Luzech sauront consoler leur élu de cette injustice du sort et... des bureaux en lui renouvelant leur confiance et son mandat.

Car M. Pagès-Lechesne est conseiller général du Lot : c'est même en cette qualité qu'il a pu approcher, il y a quelques années, le défunt Président de la Chambre, M. Paul Deschanel. On sait quel beau portrait est sorti de ces entrevues : nos lecteurs connaissent tous l'œuvre de Jean Gaulois (pseudonyme immodeste de M. Pagès) et apprécient la courtoisie obséquieuse avec laquelle notre cher représentant radical-socialiste a rendu hommage au chef défunt des ralliés.

Je voudrais donner sur notre ami de plus amples détails biographiques, je voudrais être le Dangeau précoce de cet homme d'Etat qu'on nous annonce ou plutôt qui s'annonce. Mais comme il advient de tous les grands hommes, son origine se perd dans les légendes : je n'ai pas pu davantage me procurer sur son enfance, ses succès scolaires et ses premiers prodiges intellectuels ces renseignements pittoresques et précis qu'un public affamé d'informations réclame de tout historien. Sa vie est simple : il habite Paris et Albas, il exerce à Albas, la profession fort honorable de candidat et à Paris celle d'arbitre.

Je ne livrerai pas son adresse aux solliciteurs qui déjà guettent les profits de sa gloire : je ne livrerai pas son adresse que je ne connais pas.

Signe particulier : **cette jeune célébrité n'a pas de jaloux.**

RÉMO.

INFORMATIONS

Interpellation

M. Breton, député du Cher, a adressé au ministre de la justice une demande d'interpellation, sur l'affaire des millions de cette Chilienne, morte récemment en faisant héritier un agent de change.

Cette interpellation ne sera discutée que vendredi prochain.

L'impôt sur le revenu

M. Antoine Veber, député de la Seine, vient de déposer au nom de la commission de législation fiscale, un rapport sur les propositions de M. Maujon relatives à l'impôt sur le revenu.

Commission de l'Armée.

La commission de l'Armée a achevé la révision des articles de la loi militaire. Elle a décidé qu'un nouveau tableau prévoirait les emplois réservés aux militaires simples soldats n'ayant pas accompli trois ans de service.

Les engagements d'un an pour les simples soldats qui ont accompli leurs deux années de service militaire ne pourront dépasser 10 % de l'effectif de mobilisation pour l'infanterie, et 15 % pour la cavalerie. Ils seront réservés aux corps d'artillerie et de cavalerie et à certains corps de troupes à pied des régions frontières.

La Vienne

Le Petit Phare de Nantes, dit qu'on vient de trouver à la pointe du Croisic des épaves qu'on croit provenir de *la Vienne*, mais provenant certainement d'un navire de guerre et consistant en bouées de sauvetage et un morceau de roue de gouvernail.

Russie et Japon

Bruits inquiétants.

Suivant une dépêche de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Francfort*, on envisagerait maintenant la situation en Extrême-Orient sous un jour moins optimiste. Jeudi, au bal de la

cour, le czar aurait répondu à un diplomate qui louait l'attitude pacifique de la Russie : « Oui, mais tout a des limites. »

Les journaux se font l'écho de bruits de mobilisation dans les régions orientales de l'empire.

Petites Nouvelles

— Une élection législative aura lieu dans la 1re circonscription de Grenoble, le 28 février en remplacement de M. Gustave Rivet, élu sénateur.

— Huit personnes ont été arrêtées dans l'affaire des faux poinçons.

— L'archiduc Louis-Victor, le plus jeune frère de l'empereur d'Autriche, a été interné dans une maison de santé : il souffrait de troubles nerveux.

— Le maire de Chaource près de Troyes, M. Chandon de Briailles, est révoqué de ses fonctions en raison de son attitude envers les congrégations dissoutes.

— M. Gabriel Monod a été élu membre de Conseil supérieur de l'instruction publique en remplacement de M. Boissier, démissionnaire.

— Un raz de marée a causé un véritable désastre sur toutes les côtes du Finistère. Les eaux ont pénétré avec une violence inouïe dans les terres et ont tout détruit, d'autre part à Jersey des secousses de tremblement de terre ont été ressenties.

— Un échange de témoins a eu lieu entre les deux maîtres escrimeurs Pini et San-Malato.

CHRONIQUE

Une affiche de la Patrie Française

Messieurs de la Patrie Française, je ne suis pas content de vous. L'affiche dont vous avez orné ou sali les murs de Cahors et des communes du Lot, est étroite, jaunâtre, mesquine. J'augurais mieux de vos talents, ô rois du « bluff » et princes du battage !

Les sentiments qu'elle étale sont pourtant la quintessence et la pure moelle du nationalisme.

« Le ministère Combes a jeté hors de France, dit-elle, un député protestataire alsacien, un des élus de ceux qui sur la terre annexée gardent dans leur cœur fidèle le souvenir et l'amour de la France. — *Trémolos* à l'orchestre. Pleurez, mes yeux : c'est la tirade pathétique.

Suit le texte fulminant de l'excommunication majeure dont les papes du nationalisme accablent nos députés. — *Furioso et tutti quanti :* Frémissez : c'est l'entrée du traître.

Tous ces effets grossiers ont, hélas ! pitoyablement raté. On pouvait le prévoir : le mélodrame offre de ces surprises : la tirade pathétique ne porte que sur les esprits crédules et l'entrée du traître, qui épouvante les âmes naïves, fait sourire les gens avertis.

Or, avertis, nous l'étions.

Nous connaissions ce député soi-disant protestataire, nous savions quel odieux personnage joue cet abbé romain et germain, prodigue envers la France d'injures et de blasphèmes, libéral envers Guillaume II de compliments et de sourires.

Le moyen, après cela, de nier que le nationalisme soit autre chose que l'exploitation de la sottise et de l'ignorance.

Messieurs de la Patrie Française, je fais amende honorable ; je vous avais méconnus. Je comprends maintenant la modestie de votre protestation. Vous doutez vous-mêmes de ses effets. Ce ne sont point vos adversaires qu'elle attache au pilori et elle pourrait bien devenir, pour ceux qu'elle voue au déshonneur et à la défaite, un brevet de patriotisme et un gage certain de victoire.

Yves LEFRANC.

REVUE DE LA PRESSE

M. Viviani, dans la *France du Sud-Ouest*, écrit au sujet du colonel Marchand, l'idole des nationalistes :

A force de chanter leur héros, les journalistes nationalistes finiront par le faire prendre en horreur. Ce soldat ne doit cependant connaître aucune de ces extrémités, et ni la répugnance ni l'admiration ne seraient pour lui des salaires mérités. Il a montré dans les marches quelque endurance et a piétiné sous le ciel brûlant ; qu'on le félicite et le remercie, qu'on le gratule et qu'on le décore, il n'y a là rien que de très naturel. Mais, enfin, tout cela doit suffire. Et ce n'est pas une raison parce que irresponsable de tout, il a voulu tenir tête à l'Angleterre et nous a obligés à des excuses diplomatiques pour que nous mettions sur le pavois ce héros facile. Que ferait-on à un héros véritable vraiment ?

A propos du projet de loi proposé par le gouvernement pour réprimer les incartades des cardinaux et évêques, M. Sigismond Lacroix, dans le *Radical*, écrit :

« Quand on s'attaque, dit-il, à une puissance comme l'Eglise, il faut avoir une méthode, savoir où l'on veut aller, préparer les étapes. En dissolvant les congrégations, il était sûr qu'on soulèverait la résistance de toute l'Eglise officielle. Non pas peut-être que l'Eglise officielle aime beaucoup les congrégations, mais parce que les congrégations avaient pris, par la trop longue tolérance des gouvernements un tel développement et une telle influence qu'en paraissant les abandonner, l'Eglise officielle craindrait de perdre une partie de sa clientèle et des resorurces que cette clientèle lui procure.

M. Lockroy, dans la *Dépêche*, examine les causes du conflit qui s'est élevé entre la Russie et le Japon :

Ce n'est pas le besoin de conquêtes ; ce n'est pas non plus l'ambition d'un prince qui conduisent la Russie en Mandchourie. Ce sont des raisons économiques, industrielles, commerciales, la nécessité de vivre, en un mot, qui la poussent irrésistiblement de ce côté-là. C'est la même nécessité, ce sont des raisons analogues qui entraînent le Japon. Ni le Japon, ni la Russie ne risqueront par simple gloriole le sang de leurs soldats et l'honneur de leur drapeau.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois :

Le Prêtre, le Magistrat et le Soldat dans la Société, personnifient les qualités les plus hautes, les plus respectables.

On ne saurait donc approuver la république blocarde qui persécute le clergé, asservit la magistrature et domestique l'armée.

CHRONIQUE LOCALE

CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Par suite d'une abondance extraordinaire des matières, nous sommes dans la nécessité de renvoyer à dimanche notre Chronique politique départementale hebdomadaire.

Nous prions notre aimable collaborateur et ses nombreux lecteurs de vouloir bien nous excuser.

LA FIN DE LA RÉPONSE

Le commentaire s'achève ! — Encore des injures. — Notre ignorance et les connaissances de notre contradicteur. — Notre thèse et la jurisprudence du Conseil d'Etat. — Les arguments qu'on nous oppose. — L'avis d'un défenseur des privilèges catholiques.

Enfin le commentaire s'achève et cette fois, convenons-en, il est plus bref que de coutume. Ouf néanmoins ! D'autant que la vieille habitude des mots crus et parfois des injures reparaît comme à plaisir. Décidément,

Chassez le naturel, il revient au galop.

Cette fois encore sont rééditées les expressions de « voleurs et fripouilles » ; au verso de la page, nous lisons encore, sous la même signature, les qualificatifs aimables de « traîtres immondes » appliqués aux deux députés du Lot qui, dans l'affaire Delsor, ont soutenu de leurs votes le ministère Combes.

Il est vrai que nous sommes un peu mieux traités ; c'est « d'ignorance absolue » que nous sommes tout simplement accusés.

Faut-il répliquer sur le même ton et insister sur le peu de connaissances dont notre contradicteur fait preuve à propos de l'histoire de l'Eglise pendant la Révolution et l'Empire ? Nous nous en garderons bien, ce serait remuer le fer dans la plaie et après tout, il n'est pas nécessaire pour être sauvé d'être bien renseigné :

1° sur la différence qu'il y a entre Thermidoriens et membres du Directoire et

2° sur l'existence d'une séparation entre l'Eglise et l'Etat qui a duré le petit laps de temps de **sept années !** Mais qu'est-ce que cela auprès de l'éternité ?

* * *

Pourtant ne laissons rien passer de l'argumentation du Rédacteur de *la Croix* à notre propos. M. Viguié prétend que nous avons fait erreur en déclarant que les deux articles du Concordat, plusieurs fois cités dans la discussion, ne sont pas liés l'un à l'autre juridiquement. En d'autres termes, il veut nous convaincre que les salaires des prêtres sont bien la compensation des biens du clergé aliénés, ce que nous avons nié même historiquement.

Pour nous contredire, il n'y avait qu'un moyen, nous jeter à la tête la jurisprudence du Conseil d'Etat chargé de ces litiges ou une déclaration formelle de Napoléon sur ce point ; cela seul eût été probant ; à la rigueur nous nous serions contentés d'explications précises mises dans la bouche des représentants officiels du Premier Consul ; elles n'eussent pas été décisives puisque des deux côtés on jouait au plus fin, mais elles eussent été troublantes.

Mais qui le rédacteur de *la Croix* nous oppose-t-il ? L'Evêque de Verceil (Italie) et Monseigneur Spina négociateur du Pape. Avons-nous jamais nié que la question n'ait été posée par les représentants de l'Eglise ?

Assurément non. Mais est-ce à dire que dans une négociation diplomatique, toutes les questions posées soient résolues dans leur sens intégral ; il est trop évident que cela supprimerait toute entente possible, l'acte final représente toujours une série de concessions. Or, dans le cas visé, Pie VII accorda aux habiles représentants du Premier Consul un texte évidemment favorable aux intérêts de l'Etat.

Et nous admirons la naïveté de notre contradicteur qui donne un court passage d'une lettre envoyée par Monseigneur Spina à l'abbé Bernier et ne voit pas que la fin de son texte contredit admirablement son procédé de discussion.

« Il faut, dit Spina assurer la subsistance non seulement des évêques, mais encore des curés et de tous les autres ministres inférieurs. »

Or par notre dernier article, les lecteurs du *Journal du Lot* savent que le Concordat ignore les salaires des « ministres inférieurs », c'est-à-dire des desservants. De telle façon que présentement un gouvernement républicain pourrait, sans rompre avec le chef de l'église, supprimer les traitements de tous les petits curés de paroisses ; pour cela il suffirait d'une loi remplaçant les articles organiques.

Que signifie donc, en face de ces faits, la prétention du rédacteur de la *Croix* de prouver notre erreur en disant : voilà ce que voulaient les représentants de l'église lorsque fut négocié le Concordat ; il aurait fallu ajouter : et voici un texte qui prouve que l'Etat a adopté cette manière de voir. Ce texte n'ayant pas été fourni, nous passons.

Pour conclure, nous dirons à M. Viguié qu'il a grand tort de déclarer que tous les historiens qui ont suivi de près les négociations préparatoires du Concordat s'accordent à reconnaître... « que le budget des cultes actuel a son origine dans la Révolution ». Nous savons nous, que M. Emile Chénon, professeur à l'Ecole de Droit de l'Université de Paris, grand défenseur des privilèges catholiques a écrit le contraire. Mais encore une fois dans un parti on trouve toujours plus royaliste que le roi. Et puis M. Chénon est un laïque et dans la hiérarchie catholique le premier des laïques ne vaut pas le dernier des clercs.

COMITÉS RÉPUBLICAINS

(2e ARTICLE)

But du Comité

Le Comité républicain local doit avoir pour but de grouper tous les citoyens désireux de faire triompher le principe républicain ; de constituer une force organisée, permanente, toujours prête à se dresser en face de nos adversaires qui ne cessent de relever la tête après chaque défaite que leur inflige le suffrage universel.

Les adhérents au Comité doivent être unis par les liens d'une solidarité absolue. Ils devront éviter avec soin les questions personnelles toujours irritantes que leurs adversaires ne manqueront pas de susciter pour les diviser. Ils ne devront jamais perdre de vue le but à atteindre : le triomphe de la République démocratique seule capable de nous donner les réformes si impatiemment attendues.

Il y aura des sacrifices à faire, surtout des sacrifices d'amour-propre, mais aucune hésitation n'est permise à celui qui met l'intérêt de son parti avant tout : la réussite est à ce prix.

Il arrive parfois que des personnes très dévouées mais timides, craintives, craignant pour leur pain quotidien, leur petite industrie locale, la haine de nos bons réactionnaires qui n'hésiteraient pas à les affamer, il arrive dis-je, que ces personnes restent en dehors du groupement organisé : le Comité a pour devoir de les soutenir, de les encourager et de les défendre contre les injustices dont elles pourraient être victimes. Le Comité républicain doit être un Comité de défense et de protection en faveur des faibles contre les forts et les oppresseurs d'où qu'ils viennent.

C'est surtout dans les communes dont les municipalités sont réactionnaires que le Comité devra être vigilant. Là, le Maire, secondé par le Curé, lutte désespérément pour conserver son pouvoir ; il a à sa disposition le budget communal et celui du bureau de bienfaisance et, sans sortir d'une apparente légalité, il peut user de son pouvoir en faveur des électeurs les plus souples et les plus corruptibles. La majorité docile dont il dispose ratifiera tout, il sait qu'il n'a pas à se gêner. Si le Comité sait mettre en lumière les louches agissements de ses adversaires, les alliés discrets mais sûrs lui viendront certainement en aide au jour de la bataille électorale.

Là où la municipalité est républicaine, le Comité devra veiller avec soin à ce que cette majorité ne se désagrège pas ; qu'elle aille au contraire en grossissant. Si aucune compromission ne doit avoir lieu quand il s'agit de la direction politique d'un parti, le parti républicain doit néanmoins rester ouvert à tous ceux qui, de bonne foi, viennent à nous et qui demandent à prendre place dans nos rangs. Autant il serait imprudent de placer un rallié à un poste d'honneur, autant il paraîtrait sectaire de ne pas admettre, en simple volontaire celui qui, enfin désabusé, vient se joindre au gros des troupes républicaines, pour mener avec nous le bon combat.

Les Comités devront surtout éviter de se laisser absorber par des recrues douteuses faites dans les rangs des anciens meneurs réactionnaires A ceux-ci un long stage est nécessaire.

On en voit aujourd'hui, dans les campagnes comme dans les villes — de ces meneurs — qui passent à pieds joints du parti réactionnaire le plus militant jusques au parti socialiste. S'agit-il de faire une profession de foi, même publique, ils ne sont pas embarrassés : ils n'ont pas d'opinion, ils n'ont que celle des électeurs qu'ils veulent piper. Mais on peut être certain que s'il y a une bonne sinécure à prendre, justice de paix, perception, voire même l'expertise des tabacs, ils seront les premiers à la solliciter ; et l'expérience nous prouve qu'ils ne sont pas les derniers à l'obtenir. Nous n'avons qu'à regarder autour de nous.

Par conséquent les Comités devront tendre une main ouverte aux victimes des exploiteurs du suffrage universel et garder pour ceux-ci toute leur méfiance qui est, en l'espèce, de la vulgaire prudence.

Nous sommes persuadé qu'en agissant ainsi les Comités atteindront leur but et seront goûtés des populations rurales.

(*A suivre*).

Une excellente Idée

Un de nos correspondants et amis de Soulomès nous adresse la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer, certains que nos amis apprécieront l'excellente idée émise en faveur de la propagande républicaine et anticrucifère par notre correspondant.

Voir cette lettre à la rubrique Soulomès.

Ecole Polytechnique

Les jeunes gens qui se prépare à l'école polytechnique sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 160 le nombre des élèves à admettre en 1904 à ladite école, à la suite du concours de l'année. Les élèves démissionnaires avant leur entrée à l'école seront remplacés de manière à compléter l'effectif présent à 160 au moment de l'ouverture des cours.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

La publication de *Mademoiselle Monte-Cristo*, le si intéressant roman de Fleming, sera terminée mercredi, nous commencerons *dimanche prochain*, un nouveau et passionnant feuilleton :

LES DRAMES DU COEUR

par A. VILLIERS.

CAHORS

L'état de nos rues

Nombre de nos rues sont dans un état déplorable. Certes nous comprenons que la saison est désastreuse et que les ouvriers de la ville ne peuvent réparer ou entretenir tout à la fois, mais nous pensons cependant qu'il y aurait moyen de faire mieux qu'on ne fait.

Tout le monde se plaint et tout le monde n'a peut-être pas tort.

Qu'on veuille bien par exemple constater l'état de la rue des Capucins et l'on reconnaîtra que notre observation est fondée !...

Au 7e

M. Bressonnet, capitaine breveté au 114e régiment d'infanterie, passe au 7e, maintenu stagiaire d'état major.

Lycée Gambetta

Association Amicale des Anciens Elèves

Dimanche, 14 février à 4 heures 1/2, doit avoir lieu dans le parloir du Lycée la réunion générale annuelle de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta.

Au cours de cette réunion qui précédera le banquet, M. le Dr Charles Cayla, médecin à Neuilly et membre de l'Association, rendra compte du 2e Congrès de l'Union des Associations où il a figuré comme délégué.

Il s'attachera plus particulièrement à traiter la question de l'organisation des Caravanes scolaires dont l'idée remontè au Club Alpin Français et dont l'utilité n'est pas à démontrer pour la jeunesse de nos Lycées.

Le Président prie instamment tous les membres de l'Association de vouloir bien assister à cette réunion.

Le Président,
Docteur AUSSET.

Collège de jeunes filles

Les élèves du collège des jeunes filles de Cahors viennent d'être licenciées aujourd'hui pour quinze jours, en raison d'une épidémie d'oreillons qui s'est déclarée dans l'établissement.

Les élèves internes étaient licenciées depuis mercredi.

Ponts-et-Chaussées

A la suite de l'examen qui a en lieu à la Préfecture les 29 et 30 juin 1904, pour l'emploi d'agent-voyer auxiliaire du département du Lot, les candidats ci-après ont été déclarés admissibles.

1° M. Guirlande à Bretenoux.
2° M. Lapeyre, à Montcuq.
3° M. Courbières, à Catus.

Conseil de Préfecture

Séance du 5 février 1904

Le Conseil de Préfecture dans sa séance d'hier a statué sur le affaires suivantes :

1° M. Francoual, de Peyrilles contre la commune de Peyrilles. — Demande en indemnité pour dommages. — Affaire mise en délibéré.

2° M. Rodolosse, architecte, contre la fabrique de l'église de Pasturat et la commune d'Arcambal. — Construction d'un clocher. Demande en paiement d'honoraires.

La fabrique de Pasturat et la commune d'Arcambal sont condamnées solidairement en paiement des honoraires réclamés.

3° M. Bousquet François du Boulvé, contre l'administration des contributions directes.

Patente. Demande en décharge. — Un supplément d'instruction est ordonné.

4° Gélis de Goujounac, contre l'administration des contributions directes. — Patente. Demande en décharge. — Décharge accordée.

5° M. Delfau, de Prayssac, contre l'administration des contributions directes. — Patentes. Demande en réduction. — Affaire rayée durôle.

6° Fiancette, de Castelnau contre l'administration des contributions directes. — Demande en décharge mobilière : Affaire rayée du rôle.

Union des femmes de France

A la nouvelle du terrible incendie qui vient de détruire, en Norvège, la ville entière d'Aalesund, l'Union des femmes de France ouvre une souscription, en faveur des milliers de victimes de ce désastre.

Elle adresse un chaleureux appel à tous les cœurs généreux qui voudront s'associer à son témoignage, de solidarité humaine.

Les souscriptions sont reçues au Siège Social à Paris, 29 Chaussée d'Antin, et dans tous les Comités de la Société dans les départements.

* * *

Le Comité de Cahors s'est inscrit pour une somme de 100 fr.

Orphéon

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain au soir dimanche que l'Orphéon de Cahors donnera sa brillante représentation.

Bal des Sociétés Réunies

Ce bal, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, s'annonce comme devant être des plus brillants.

Grâce au concours des dames patronesses qui ont bien voulu s'intéresser à cette œuvre de charité, on peut affirmer que le succès sera complet.

La tombola est pourvue de lots nombreux, dûs à la générosité de négociants cadurciens. Ils seront exposés demain à l'ancien *Café de France*, maison Alazard, pharmacien.

La commission a lancé de nombreuses invitations ; tout fait prévoir que le bal des Sociétés Réunies sera l'événement mondain de cet hiver, à Cahors, et que, grâce à l'élan généreux de toute la population cadurcienne, les pauvres profiteront largement de cette fête.

Conférence Mutualiste

Le samedi, 13 courant, à 8 h. 1/2 du soir, dans une salle de la Mairie, aura lieu une conférence sur la « Mutualité » en général et en particulier sur la société civile de retraite « l'Avenir du prolétariat » qui compte, après dix années de fonctionnement, 83.000 sociétaires.

Cette conférence, présidée par M. Tassart, avoué, conseiller municipal, sera faite par M. Laville, Président de la Section de Fumel. Le conférencier n'est pas inconnu à Cahors : il est le gendre du regretté M. Périer, ancien professeur de physique au Lycée Gambetta.

Les dames sont tout particulièrement priées d'y assister.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué pendant le mois de janvier dernier :

Naissances, 12, se composant comme suit : 5 garçons et 7 filles, dont une naturelle.

Décès, 25, dont 11 du sexe masculin et 14 du sexe féminin ; mort-né, 1.

Mariages, 5 ; divorce, néant.

Conseil de guerre du 17e corps

Dans sa séance du 3 février, le conseil de guerre du 17e corps a jugé le nommé Etienne Noyé, né dans le département du Lot.

Noyé qui est âgé de 39 ans, était poursuivi pour insoumission : mais le conseil de guerre constate qu'il n'a en présence qu'un homme infirme, déclaré impropre au service au conseil de réforme.

Noyé a été condamné, mais à 1 jour de prison seulement.

Théâtre de Cahors

Il nous est agréable de signaler l'excellente représentation donnée jeudi soir par une troupe de l'impresario bien connu, M. Baret.

Le vaudeville fou de Tristan Bernard « La famille du Brosseur » et la comédie finement farce de Gavault et Charvay, « L'Enfant du Miracle », ont été prestement et adroitement joués par un groupe d'artistes auxquels il convient de rendre hommage, car c'est vainement qu'on eût cherché parmi eux la moindre tare.

Le public leur a fait le plus chaleureux succès, et c'était justice.

Certaines coïncidences fâcheuses et aussi la défiance qu'ont fait naître d'autres troupes sans valeur, avaient fait dans la salle quelques vides peut-être un peu nombreux.

Toutefois, souhaitons le retour parmi nous de cette tournée avec ses éléments si choisis et si homogènes.

Tournée Albert Chartier

C'est irrévocablement le mercredi 10 février, qu'aura lieu sur notre théâtre la première représentation de **Germinie Lacerteux**. Cette œuvre palpitante et morale, sera donnée en dix tableaux et le prologue, qu'on a supprimé à Paris et que la tournée CHARTIER, d'accord avec la Société des auteurs, rétablira chez nous, intéressera d'autant plus le public que ceux qui n'ont pas lu le roman sauront au moins, après le prologue, de quoi il va être question.

Musique du 9me de ligne

PROGRAMME DU 7 FÉVRIER 1904

Refrain des Acieries	Massenet
Pavane Médicis	Chic
La Statue (Ballet)	Reyer
Bella (Mazurka)	Walteufeld
Marche des Mousquetaires	Koënemann

Allées Fénelon, de 3 à 4 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 Janvier au 6 février 1904

Naissances

Bru, Roger, rue du Four Ste-Barbe, 2.
Marie-Louise, à la Maternité.

Publications de Mariage

Rigambert, Eugéne, chauffeur et Palisne-Germaine, fille de service.
Malbert, Jean, propriétaire et Imberties, Marie-Louise-Pauline, s. p.
Bru, Jean-Louis, domestique et Selves, Angèle, s. p.
Astruc, Léon-François, comptable et Séval, Joséphine, s. p.
Gibert, Pierre, propriétaire et Baureille, Emilie, s. p.

Mariages

Guitard, Ferdinand-Jean, garçon coiffeur et Therret, Léonie, couturière,
Fournié, Louis, jardinier et Clary, Marie-Marcelline, s. p.
Chapelle, Marie-Victor-Julien, licencié en droit et Greil, Marie-Victorine-Julienne-Jeanne, s. p.

Décès

Avalon, Jeanne, s. p., Veuve Fourès, 70 ans, rue du Portail Alban, 19.
Delpont, Jeanne, s. p., Veuve Alazard, 83 ans, à St-Henri.
Baudel, Anne, s. p., Veuve Mathat, 82 ans, rue du Rempart, 27.
Perrin, Marie, s. p., épouse Penet, 77 ans, rue Pélegri, 13.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Avertissement d'enquête

Exécution de la loi du 28 juillet 1885

L'Administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique de service, destinée à relier la Direction des Postes, 7, rue des Cadourques, à la recette principale des Postes, rue du Lycée Cahors.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétées privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 8 février 1904, déposé à la mairie de la commune de Cahors, où les intéressés pourront en prendre connaissance, et présenter leurs observations ou réclamations.

Cahors, le 4 février 1904.

L'Inspeteur des Postes et Télégraphes,
MANDON

Une bonne précaution. — Courban (Côte-d'Or), le 26 janvier 1903. Grâce aux Pilules Suisses, j'ai été guérie, l'année dernière, de douleurs névralgiques violentes. J'avais mis des vésicatoires, on m'avait piquée même à la morphine, c'est à peine si j'ai été calmée. J'ai employé ensuite vos Pilules Suisses, et depuis mes douleurs ont disparu. Je ne veux jamais en manquer.

Mad. TRESSE-FEBVRE (Sig. lég.).

Arrondissement de Cahors

Saint-Cirice. — *Pas content !* — Notre curé tout comme ses confrères, aime beaucoup que l'on fasse ses petites volontés, et il aimerait surtout que tous ses désirs deviennent aussitôt réalités.

Parfois, il se butte à des résistances de la part de quelques paroissiens — mauvais paroissiens, dit-il sans doute, parce qu'ils sont républicains et ne s'inclinent pas devant son autorité (?) sacerdotale.

Cette résistance le mécontente.

Ainsi notre curé poursuit un rêve : il voulait faire dernièrement une allée à travers le cimetière : pour cela il fit arracher deux beaux arbres qui gênaient cette opération et se les appropria évidemment. En outre, pour arriver au but, il voulait déplacer quelques tombes ; mais halte-là, Monsieur le curé : ceci est sacré ; les familles propriétaires de ces tombes se sont opposées à cette mesure qui faisait simplement l'affaire du curé.

Depuis il n'est pas content ; il l'a dit à quelques pieuses et fidèles ouailles.

Tant pis, le mécontentement de notre curé fera toujours la joie des républicains de St-Cirice.

Flaugnac. — *Stupide arbitraire.* — Par un ukase récent, le desservant de Flaugnac veut de force, et par ordre d'une dévote, tenir les fillettes qui fréquentent l'école laïque au fond de l'église comme de petites pestiférées.

L'intention qui guide de pareils procédés éclate au grand jour. Chatouiller désagréablement l'amour-propre des familles qui s'obstinent à confier l'éducation de leurs enfants à l'excellente institutrice laïque, tel est son but.

Or, il n'existe pas de comparaison possible à établir entre l'école où l'on forme de petites françaises, et celle rivale où l'on essaie de façonner de petites romaines. Pauvres enfants sans préparation sérieuse et que les devoirs de la vie sociale attendent !

Les élèves de l'école laïque, avec l'éloquence de leur amour et l'exemple contagieux de leur dévouement, leur réservent toujours noble accueil. Puissent-elles un jour prochain profiter des transformations qui s'accompliront spontanément dans leurs consciences.

En attendant, comment se défendre d'une sorte de compassion en voyant une néfaste influence, qui heureusement disparaît, provoquer au combat tout ce qui désormais sur la terre représente la vie. Le desservant de Flaugnac n'est pas de la famille du cygne ; son cri de mort n'est pas un chant, c'est une commémoration.

Les habitants de Flaugnac qui le paient grassement et qui lui fournissent une belle demeure, ont au moins le droit de le rappler aux convenances. Brutaliser nos fillettes en les prenant par le bras, et les conduire au fond de l'église comme de petites réprouvées, ce n'est pas là travailler à former une vaste famille dans un même village.

Ce mot de famille, le desservant de Flaugnac le peut-il comprendre, avec tout ce qu'il renferme de charme pénétrant, lui qui ne connaît pas les charges familiales, et dont le travail, comme celui de ses confrères, est d'exploiter la crédulité des pauvres gens.

On voit bien qu'il n'appartient pas à une catégorie de gens qui raisonnent : figé, engourdi, stupéfié dans le dogme, il ne voit pas que les temps changent et que le maniement des hommes et des choses n'appartient plus à ses pareils.

Non, ce n'est pas en mettant au coin les élèves de l'école laïque, ce coin soit-il au fond de la nef de l'église, qu'il se conservera l'admiration des femmes, car celle des hommes, il y a beau temps que les prêtres l'ont perdue. Aujourd'hui l'on y voit clair, l'on raisonne, et chacun peu à peu se libère du joug clérical ; le curé de Flaugnac s'en aperçoit, mais il s'en aerpcevra encore davantage ; surtout par suite des petites vexations qu'il fait subir à ses paroissiens ; après tout il fait comme ses confrères : tous sont du même type.

Requiescat in pace.

Francoulès. — *Accusations malveillantes.* — Dans un de ses numéros, la *Défense* attaque d'une façon violente et grotesque l'institutrice de notre commune, qu'elle rend responsable des articles parus dans le *Journal du Lot*, sur St-Pierre (Francoulès).

Les pères de famille de Francoulès protestent avec indignation contre les accusations portées par la *Défense* contre la dévouée institutrice de leurs enfants.

Cette excellente éducatrice ne s'occupe nullement de parcourir les villages, les maisons pour faire de la propagande politique comme pourrait le faire l'auteur de l'article paru dans la *Défense*.

Elle est absolument étrangère à toute collaboration au *Journal du Lot*, et, dire qu'elle écrit sous le pseudonyme de *Jean de l'Urne*, est une affirmation stupide et méchante.

L'institutrice de Francoulès, sans doute, poursuit un but : elle instruit ses élèves avec tact, avec dévouement, avec sagesse !

C'est une grave injustice que de faire retomber sur elle, innocente, le poids de la vengeance des cléricaux.

S'il est une institutrice simple, bonne, instruite sur toutes choses, cherchant toujours à calmer les esprits, ne s'occupant que de sa classe et du bien de ses élèves, ce sont les habitants de St-Pierre qui la possèdent.

Que lui reproche-t-on ? de remplir son devoir, de se conformer aux règlements, aux conseils de M. l'Inspecteur d'Académie : voilà qui est grave. Donne-t-elle des jours de congé sans autorisation, jamais. Oui, elle préfère pour le profit de ses élèves sortir à 3 heures tous les 19 que de voir sa classe déserte toute l'après-midi. Est-ce un crime que de prendre l'intérêt des enfants qui lui sont confiés ? non !

Les pères de famille de Francoulès crient donc bien haut que la plus grave calomnie a été portée contre cette institutrice que tous estiment et aiment.

Un père de famille.

Sauliac. — *Nos prêtres.* — Nos bons curés de la région se font de leurs devoirs professionnels une idée fort drôle. Avec une rage ridicule l'un d'eux refuse de dire une seconde messe grassement rémunérée et ferme dit-on, les portes du Paradis à nombre d'âmes. L'autre fait de continuels voyage et laisse ses paroissiens dans un triste abandon.

La semaine dernière grand émoi causé par la naissance de deux jumeaux dont l'extrême faiblesse ne pouvait faire prévoir une longue vie.

Les parents alarmés, voulaient au moins avoir la consolation de les faire baptiser selon les rites de l'Eglise. Chose étonnante point de prêtre. Il est en voyage. Il reviendra ce soir. Pendant ce temps l'un des jumeaux meurt ; enfin après une journée pleine d'anxiété retour du curé. L'enfant survivant apporté en l'église paroissiale est baptisé *vers dix heures du soir*.

Cette absence inopportune n'a nullement contristé Monsieur le curé, que l'on peut voir déambulant par les rues, l'air heureux, riant à gorge déployée afin de conquérir quelque cœur naïf sans doute pour l'amener a croire que la religion est persécutée et que ses ministres sont bien, bien, bien malheureux. Ça ne prend pas et on commence à connaître ces ficelles-là.

Pour ne point vous tromper ne jugez pas seulement les prêtres sur ce qu'ils font, mais aussi sur ce qu'ils disent. Ce sont de vrais charlatans qui veulent nous faire croire que le blanc est noir. Croyez ce qui est incroyable disent-ils, sinon gare a Lucifer.

Pour *les servir* Dieu a décidé que la majorité des hommes, les neuf dixièmes ira brûler dans la rotissoire éternelle. Les protestants, les Arabes, les Chinois, les sauvages, les mécréants, seront châtiés pour n'avoir pas su goûter leur raisonnement. Leur Dieu *si parfait* qui connait et dirige toutes nos actions fait preuve d'une bonté fort singulière ! Ce Dieu de Justice aime les flatteries et sa sévérité devient douceur pourvu qu'on le prie en un langage inintelligible.

C'est surtout la conception de leur purgatoire qui est admirable. Etes-vous riches ? vous pourrez acheter force indulgences qui vous ouvriront toutes grandes les portes du Ciel Si vous êtes pauvres il faut purger totalement votre condamnation.

Mieux que cela, Dieu est entouré d'une équipe de ministres ou saints. Leur travail consiste à demander votre pardon à la condition que vous remplissiez l'escarcelle cléricale ; ces saints qui sont des modèles deviennent, au besoin des monstres d'injustice, puisqu'ils accordent fortune, succès aux paresseux qui ont l'adresse de glisser la piécette dans leurs troncs. C'est à se tordre n'est-ce pas : oh les Farceurs !

Mais les dindons de la farce ce sont ceux qui ne voient pas que les prêtres veulent nous maintenir dans l'ignorance et la servitude pour nous plumer aisément.

Ah si la Très sainte Inquisition revenait vous verriez comme ils auraient tôt converti les impies, les sans germe de religion. Dio li qué bengué moun boun.

Un anticlérical.

Luzech. — *Eboulement.* — Jeudi soir, à la tombée de la nuit, un éboulement assez important s'est produit sur le chemin de grande communication n° 9, route de Caïx. Un terrain formé de gravier et de blocs de rocher a glissé sur la route qu'il a encombrée sur une longueur de trente mètres environ.

Heureusement que ni piétons, ni voitures, ne sont passés sur la route à ce moment.

M. Mouilhérat conducteur, prévenu, a immédiatement, et malgré la nuit, formé une équipe d'ouvriers pour faire établir un passage provisoire. Des fanions ont été placés pour prévenir les voyageurs.

Grâce à la prompte décision de M. Mouilhérat des accidents graves ont pu être évités car la route surplombe la rivière.

La circulation ne sera pas empêchée car on active le déblaiement.

Tirage au sort. — La commission du tirage au sort des jeunes gens de la classe 1903 s'est réunie jeudi, à la mairie de Luzech, sous la présidence du si sympathique secrétaire général M. Veillon.

Avant de procéder aux opérations, M. le secrétaire général a tenu à donner aux jeunes conscrits quelques renseignements très utiles concernant les dispenses qu'ils désirent faire valoir.

Il leur a indiqué avec beaucoup de clarté et de précision la nature des dispenses prévues par la loi de 1889 et les délais imposés par cette loi pour introduire utilement les réclamations.

M. Veillon a voulu ainsi éviter des désillusions aux conscrits ignorants qui souvent ne font pas valoir en temps opportun leurs cas de dispense.

Le tirage a commencé aussitôt après. Quarante-six conscrits seulement y ont pris part. Le n° 1 a été tiré par le nommé Bruel de Douelle qui est déjà sous les drapeaux, le n° 46 par Rigal Etienne de Luzech.

Aucun incident ne s'est produit. Les jeunes gens se sont sagement divertis avec la farandole traditionnelle. Point de disputes comme les années précédentes. Les conscrits répudient enfin des pratiques déplorables. Nous les félicitons.

Puy-l'Evêque. — *Foire.* — Bœufs gras environ 34 fr. les 50 kilos.
Cours ordinaire sur les attelages.
Porcs gras environ 44 fr. les 50 kilos.
Autres de 25 à 40 fr. l'un.
Moutons gras 80 cent. le kilo.
Autres de 15 à 30 fr. l'un.
Dindons de 50 à 60 cent. la livre.
Poules environ 55 cent. la livre.
Poulets environ 65 cent. la livre.
Lapins environ 25 cent. la livre.
Œufs 75 et 80 cent. la douzaine.
Blé de 12 fr. 50 à 13 fr. 50 les 4/5.
Maïs de 7 fr. 50 à 8 fr. les 4/5.
Pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 fr. les 4/5.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Mademoiselle Monte-Cristo ».

Arrondissement de Figeac

BRETENOUX

Un scandale

On nous écrit :

Il ne s'agit pas en ce moment d'un moine aux mœurs dégradantes, mais bien d'un personnage qui touche encore de plus près à la Congrégation.

C'est le curé de Bretenoux, sur les malpropretés duquel une instruction criminelle est déjà ouverte.

Ce saint homme est inculpé d'attentats aux mœurs sur de jeunes garçons fréquentant le catéchisme (une vingtaine, pas moins). Ce doux abbé, aussi combatif qu'un prêtre breton, a mis en pratique cette parole de l'Evangile : « Laissez venir à moi les petits enfants ».

Ces enfants ont témoigné et témoignent encore, au Parquet de Figeac, sur l'amour de leur cher Pasteur, pour les pauvres brebis égarées.

Et les cléricaux de Bretenoux, sont satisfaits de leur Curé !

La Libre Parole, par l'organe de son correspondant de Bretenoux, accuse les francs-maçons d'avoir jeté ce pavé dans le jardin du curé Delrieu et d'être les auteurs de l'arrestation de ce dernier.

Pauvre de moi ! ces francs-maçons doivent être capables de toutes les noirceurs et à la longue liste de leurs méfaits il faudra ajouter un chapitre supplémentaire : par leur fait les journaux de sacristie qui canonisent Delrieu, semblent laisser au fond des bénitiers leur part de sens commun, qui, au-dire du philosophe, est la chose du monde la plus répandue.

Le Curé de Bretenoux, digne émule de... tant d'autres qui, toujours au dire du même correspondant, est parti de notre canton, après son arrestation, avec, sur les lèvres, le sourire de l'innocence (paouvré Ritou !) est allé méditer, dans la prison de Figeac, sur cette autre parole de l'Evangile : « Aimez-vous les uns les autres. »

Bons cléricaux et vieilles dévotes de Bretenoux ou de Félines, faites dire des messes pour le repos de la chair de ce saint ensoutané !!!

***

La justice procède avec toute la discrétion nécessaire en pareil cas et aucun renseignement sérieux ne peut être donné sur l'instruction en cours.

Naturellement la presse cléricale, affirme néanmoins l'innocence absolue de l'Abbé Delrieu qui serait « victime d'une odieuse machination politique » !...

Nous pensons, nous, que ce n'est pas à la légère qu'une arrestation semblable est faite, que ce n'est pas sur de simples bruits que la liberté individuelle est violée ; que MM. les cléricaux ne nous mesurent pas à leur aune : la liberté d'un curé nous est aussi chère que celle d'un « apache ». Mais pourquoi se pressent-ils de soulever les foules, de provoquer des désordres ? Ne peut-on pas supposer que c'est encore une pression énergique qu'ils veulent exercer sur la magistrature ?... et ne comptent-ils pas trop sur les passions fanatiques excitées par ce curé dans une région trop isolée ? Que les réactionnaires le sachent bien, nous n'avons dans cette affaire que la passion de la vérité. Si le curé est innocent — ce que la correspondance qui précède ne permet guère de supposer !!! — nous le dirons hautement. Mais s'il est coupable, qu'on laisse la justice faire son œuvre.

N. D. L. R.

Puybrun. — *Un maire grincheux.* — Vous avez deviné sans doute chers lecteurs qu'il s'agit de notre premier magistrat, dont l'aménité et la douceur de caractère sont connus de la plupart d'entre vous. Vous allez encore en juger par ce qui se passa dimanche dernier.

Dans la matinée du 31 janvier, deux ou trois de nos amis se rendirent à la mairie pour demander à M. le Maire de vouloir bien permettre de coucher sur le livre de réclamations des inscriptions et des radiations concernant les listes électorales. Il leur fut répondu qu'il n'y en avait pas ; ce qui a lieu de nous étonner dans une mairie si bien tenue.

Ne pouvant obtenir le dit cahier, nos amis prièrent M. le Maire de vouloir bien leur délivrer récépissé des réclamations qu'ils lui soumettaient ; il leur fut encore répondu négativement.

Ils y revinrent dans la soirée pour le même motif, ils obtinrent le même résultat.

Devant ce mauvais vouloir obstiné, nos amis s'adressèrent à l'autorité supérieure. La réponse ne se fit pas attendre. Le 3 février au matin un membre du Comité fut prévenu de la part de M. le Préfet, que ordre avait été donné à M. le Maire de mettre à la disposition des électeurs un Cahier de réclamations et de délivrer récépissé à qui de droit.

M. le Maire qui connaît si bien les lois aurait pu s'épargner ce camouflet.

Un Comitard,

Figeac. — *Huissier.* — Par décret, M. Niaucel est nommé huissier près le tribunal de Figeac, en remplacement de M. Cavarroc.

Remonte. — Le comité d'achat du dépôt d'Aurillac se rendra probablement dans le courant du mois de mars à Figeac, et procédera à des achats de chevaux de pur sang ou de demi-sang de trois ans et demi à huit ans. Pendant les mois de mars et avril, le comité achètera des pouliches de trois ans et demi et quatre ans destinées à être poulinières.

Collège. — La Société athlétique les Chênes du Quercy fera, si le temps le permet, sa première sortie de l'année aujourd'hui dimanche 7 février à une heure et demie de l'après-midi, clairons en tête. Cette Société s'est assuré une vaste prairie située sur les bords du Célé, aux environs du Pont-de-Fer, route de Ceint-d'Eau, où auront lieu le jeudi et le dimanche, à 2 heures de l'après-midi, des parties de foot-ball.

Capdenac-Gare. — *Commissariat de surveillance.* — M. Lay, instituteur adjoint à Bagnères-de-Bigorre, candidat déclaré admissible à l'emploi de commissaire de surveillance administrative du chemin de fer a été nommé à cet emploi, à Capdenac-Gare, réseau d'Orléans, a partir du 1er février 1904.

Sousceyrac. — *Une histoire de lapins.* — Des amateurs de gibelotte se sont introduits tout récemment chez un maître d'hôtel et ont dévalisé les cabanes à lapins. Ces pauvres animaux qui avaient pour la maison natale un réel attachement, se débattirent désespérément, tant et si bien que leur propriétaire, prévenu par le bruit de la lutte, accourut à leur secours et arriva juste à temps pour assister au départ des cambrioleurs qui fuyaient..... comme des lapins.

Il aurait bien pu, paraît-il, en attraper un, mais il réfléchit soudain qu'un bandit de cette espèce devait être armé au moins jusqu'aux dents et la crainte d'essuyer le coup.... du lapin, empêcha seule, son courage de se manifester de façon plus utile.

Les mauvaises langues prétendent que le principal coupable a été reconnu. C'est, dit-on, un habitué hebdomadaire d'un de nos plus importants tripots. C'est égal, ce gaillard doit être un rude ..... lapin !

N'empêche que la gendarmerie a trouvé la piste des coupables et que le jour du châtiment est proche. Ce jour-là nous ne donnerions pas un sou de leur peau.... de lapin.

Nous ne terminerons pas cette histoire sans protester bien haut contre l'inertie du gouvernement de Combes, qui ose poursuivre un pauvre desservant voisin (un vrai lapin, celui-là) alors que les plus dangereux malfaiteurs ne sont pas ceux qui posent tant.... de lapins.

St-Céré. — *Société de secours mutuels.* — La Société de secours mutuels de St-Céré est convoquée en assemblée générale pour le 7 fevrie courant à deux heures de l'après-midi pour l'élection des membres de son conseil d'administration.

Voici le nom des candidats :

MM. Blanc Nadal, vice-président ; Langeau Emile, trésorier ; Albert Lafon, secrétaire.

Administrateurs :

MM. Craygues Marcelin ; Estival Pierre ; Felzine Eugène ; Fréjeac, forgeron ; Gineste Paulin ; Lavaysse Paul ; Rieu Toussaint ; St-Chamant Henri.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — *Congrégations.* — La cour d'appel d'Agen, dans son audience de jeudi, a condamné pour infraction à la loi sur les congrégations, à 50 fr. d'amende avec sursis, les sieurs Lafon et Thamier, qui avaient été relaxés par le tribunal correctionnel de Gourdon.

Gramat. — *Réponse à Germain.* — Mon cher Germain, vous voudrez bien excuser le retard que nous avons mis à vous répondre et d'abord il faut que je vous remercie d'avoir employé pour moi, pauvre plumitif, un article d'un genre épistolaire que nous ne vous connaissions pas et tant que vous ne vous servirez à notre égard que du vocabulaire dont se servent les gens bien élevés nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre. Un âne de plus ou de moins cela ne tire pas à conséquence et les professeurs ignorantins dont on nous a fait trop longtemps suivre les leçons nous ont répété ce mot si souvent qu'aujourd'hui nous avons la faiblesse de croire que nous sommes pétris d'airain puisqu'il n'a pas le don de ne pas nous émouvoir.

Allons, Germain, revenez à vos anciennes habitudes, soyez-donc le grand écrivain que vous vous croyez être et crachez à la face du plumitif anticlérical gramatois toutes les insultes dont vous avez le secret. La haine d'un prêtre tel que vous ne peut nous effrayer, et nous vous conseillons simplement pour calmer votre colère... la douche.

UN ANTICLÉRICAL.

Soulomès. — Nous recevons l'excellente lettre suivante :

Soulomès, 31 janvier 1904.

A Monsieur Couesland, directeur du Journal du Lot,

Monsieur,

Depuis longtemps, je désirais la création d'un journal paraissant le samedi ou le dimanche et relatant les principaux faits de politique générale, en même temps qu'une chronique de ce qui se serait passé pendant la semaine écoulée dans le département. Un journal, en un mot, qui puisse faire concurrence ou plutôt réfuter les inepties débitées par les *Croix* répandues dans toutes les communes, pour faire la besogne que vous savez.

Ces journaux s'adressant à des lecteurs aux idées simplistes, le cerveau faible de ces lecteurs qui ne lisent pas, pour la plupart, d'autres journaux, est enclin à prendre tout ce qui est imprimé comme paroles d'évangile — quoique celles-ci, d'après l'abbé Loisy, ne méritent guère plus de confiance que les propos même de la *Croix*.

Etant donné cela, voyez la force de conviction et d'arguments de ceux qui la lisent, sur leurs voisins, d'opinion politique opposée, lorsque la conversation s'ouvre sur ce sujet, en allant ou en revenant du champ.

Depuis la transformation du *Journal du Lot*, il me parait être absolument apte à remplir cette lacune et à combattre l'influence néfaste de la *Croix*. Aussi, je viens vous demander, Monsieur le Directeur, dans quelles conditions vous me feriez l'envoi, toutes les semaines, de quelques numéros que je tâcherai de placer. En attendant votre réponse, je vous envoie 0 fr. 50 en timbres-poste, pour que vous vouliez bien m'en faire envoyer 5 numéros pendant deux semaines.

Si j'osais, Monsieur le Directeur, je vous demanderais de faire un pressant appel aux militants républicains, peut-être s'en trouverait-il un dans chaque commune du département pour tenter ce que je vais faire et que je crois être de bonne propagande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Sarrazac. — *Les Congrégations : un anachronisme.* — Dans le projet de loi relatif à la suppression des congrégations, que M. Combes, président du Conseil des Ministres va présenter aux Chambres, nous lisons : « Le gouvernement a prononcé la fermeture de 8200 établissements scolaires congréganistes. Il dépend de la vigilance des parquets que ces établissements ne se reforment pas. »

Nous sommes obligés de constater que la plupart des congrégations poursuivies sont le plus souvent acquittées par les tribunaux correctionnels qui, dès lors, sont loin de se conformer à la loi, puisque les Cours d'appel infirment ces jugements.

Ainsi, les chers frères sécularisés de l'Hôpital-Saint-Jean ont été condamnés à une amende et à la fermeture de leur école ; or, voilà six mois qu'ils continuent à exercer sans être inquiétés, pas plus que la sœur sécularisée qui, elle aussi, a ouvert une école dans l'ancien local des sœurs de Vaylats, malgré la visite du Commissaire.

Qui donc est chargé d'assurer cette vigilance sur laquelle compte M. Combes ?

Vayrac. — *Une lettre de M. Malvy.* — Nous avons reçu la lettre suivante que nous insérons avec plaisir :

Mon cher Directeur,

Puisque le *Journal du Lot* veut bien s'intéresser à la siuation politique de la commune de Vayrac, permettez-moi, je vous prie de vous donner mon appréciation personnelle sur l'état d'esprit des républicains de cette commune et sur les décisions à prendre en vue des prochaines élections municipales.

Voici tout d'abord un court exposé de cette situation.

Les élections de 1900 avaient amené à la mairie un conseil municipal radical ; la victoire avait été acquise contre un parti nettement réactionnaire, mais puissant par le nombre de ses adhérents.

La majorité républicaine du Conseil se partagea peu de temps après en deux fractions importantes et il fallut l'autorité de mon regretté beau-père, M. de Verninac, pour empêcher des divisions plus profondes et qui auraient compromis à tout jamais l'avenir du parti républicain. La scission éclata l'année dernière et six conseillers donnèrent leur démission.

Les conséquences furent funestes puisque les élections complémentaires leur donnèrent comme remplaçants des adversaires politiques.

Quelles furent ces divisions, quelles furent leurs causes, je veux les ignorer.

Des fautes furent-elles commises, et par qui ? Je me refuse à scruter le passé et je ne veux envisager que l'avenir.

Personne n'ignore que si les réactionnaires ont gagné quelques sièges au Conseil municipal, c'est par suite des querelles qui ont amené la division dans le camp républicain, personne n'ignore que si l'union la plus étroite se fait dans nos rangs, la liste cléricale sera battue à plate couture.

Tous les républicains ont compris leur devoir et tous l'accompliront.

Dans la dernière réunion du comité que j'ai eu l'honneur de présider, je disais à nos amis de suivre l'exemple de nos députés du Bloc ; je leur disais que plusieurs d'entre eux étaient divisés par des questions personnelles et que les petites ambitions, les rancunes, les ressentiments de tout ordre avaient créé entre eux de profondes inimitiés. Mais ces inimitiés sont-elles assez fortes pour imprégner leurs sentiments politiques et pour avoir sur eux le jour d'un vote de principe une influence décisive ? Les vingt derniers mois sont là comme une preuve saisissante de la puissance et de la supériorité des convictions sur des sentiments moins élevés et qui doivent garder un caractère tout privé.

Ah ! je sais bien qu'à la Chambre comme dans le pays, les partis de droite excellent à créer la fissure qui doit désorganiser le bloc. Ils excellent à exploiter les divisions de clocher et les ressentiments personnels.

Il appartient aux républicains clairvoyants de déjouer ces manœuvres.

A la Chambre, le bloc résiste contre toutes les tentatives de désorganisation ; dans le pays le bloc des forces démocratiques doit résister à tout essai de désunion et de discorde et rester fort et compact contre les forces coalisées de la réaction.

Je suis persuadé que tous les républicains de Vayrac m'ont compris.

Je parle ici aussi bien au nom de mes amis Granouillac, Garrigue, Laquièze, Delmont et Sireyzol, qu'au nom de mes amis Gay, Cipière, Ferrié, Serres, Francoual et Chambon.

Tous feront litière de leurs constestations ou de leurs disputes et ils n'auront qu'un but et qu'une pensée la victoire du parti Républicain.

La liste municipale élaborée par le comité sera acceptée par tous, et tous la porteront entière dans l'urne avec la plus parfaite discipline. L'heure n'est donc plus à la discorde, mais à l'union complète et étroite. Avec cette armée disciplinée et forte, le parti clérical et nationaliste aura vécu au mois de Mai.

Croyez, mon cher Directeur, à mes sentiments les plus dévoués.

L.-J. MALVY,
Conseiller général du canton de Vayrac.

***

Nous félicitons bien vivement le sympathique conseiller général de son heureuse intervention.

Nous avons le ferme espoir que ses conseils de sagesse seront entendus.

L'union complète, absolue, se fera sans arrière-pensée et chacune des deux fractions républicaines, par son dévouement, par son abnégation, assurera la défaite d'un adversaire qui n'est puissant qu'en raison des divisions actuelles qui disparaîtront, nous en avons la certitude, grâce au dévoué conseiller général du canton.

Bulletin Financier

La Séance a été assez mouvementée bien que les affaires aient eu peu d'importance, les cours faibles au début ont repris dans le courant de la Bourse pour revenir au plus bas en clôture.

Les nouvelles les plus contradictoires ont circulé ; c'est du reste la seule cause de ces fluctuations.

Le 3 0/0 a baissé de 20 centimes d'une clôture à l'autre, à 97,62 ; l'amortissable reste à 97,80.

Peu d'affaires sur les Sociétés de Crédit : le Comptoir National d'Escompte à 600 et le Crédit Lyonnais à 1.128 ont seuls été cotés à terme.

Parmi nos Chemins : le Lyon reste à 1.405 ; le Midi à 1.175 et le Nord à 1.824.

Le Suez reste à 4.065.

Les fonds étrangers ont été très éprouvés : l'Extérieure baisse à 85,92 ; l'Italien à 102,17 ; le Portugais, 61.

Le Russe Consolidé clôture à 96 ; le 3 0/0 1891 à 80,02.

Le Turc reste offert à 86,15 ; La Banque Ottomane 578.

En Banque. — Les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques se traitent à 66 francs.

La Paramatta se négocie activement à 67,25.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2445 du 6 février 1904.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le ministre du Japon chez l'empereur de Corée : Le Souverain Yi-Hyeung se rendant en procession au Tombeau des Ancêtres. — Cosaques gardant la ligne de Mantchourie. — L'Amiral Alexeïeff passe à Port-Arthur la revue des Troupes Russes de renfort.

Centenaire du Lycée Condorcet : Fontanes. L'Ancien Etablissement. — Le Grand et le Petit Lycée. — Eglise des Capucines. — M. Talbot. — Tailhade. — Les Professeurs en 1903-1904. — Les anciens Elèves. — Les Cours spéciaux.

Passage en traîneau sur le lac Baïkal. — Expédition Anglaise au Thibet. — L'Artillerie de montagne au Ling-Tu. — 15.000 Chevaux ou Mulets de bât. — Pas un véhicule. — Montée de 7.000 pieds.

Nouveaux Croiseurs Japonais faisant le charbon à Colombo

Le Ministre de l'agriculture en Tunisie : M. Mougeot à Sfax. — Son arrivée au Concours Agricole. — A l'Exposition. — Inauguration d'un Groupe scolaire. — Le Colonel, Chef de l'Expédition Allemande. — L'Infanterie montée part de Wilhelmhaven pour l'Afrique. — Mission Chinoise d'instruction à Marseille.

Nos Musées de France : Façade du Crozatier au Puy. — Portrait de Marguerite de Valois. — Œuvre de Largillière. — La Vierge au Manteau déployé. — La duchesse de Savoie par Mignard. — Le duc de Marlborough.

Supplément sportif : Vignaux chez lui. — Sutton jouant au billard. — Cissac vainqueur du match des motocyclettes. — L'équipe du foot-ball de Cannes et celle du 112me.

Actualités théâtrales : Zamacois. — Mmes Bordo, Dévoyod et Faury. — Fregoli.

Mariage du prince de Teck et de la Princesse d'Albany.

Roman illustré : *Le Roman d'un bon garçon*, par Albert Cim.

Echecs par M. D. Janowski.

Le numéro 50 centimes

Avis important

Tout nouvel abonné d'ici le 31 Mars recevra en prime gratuite notre Numéro de Noël.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 200 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 4 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptionssans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier. Bons Panama, etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

69 bureaux à Paris et dans la banlieue, 361 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

La GRANDE FABRIQUE

N. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANÇON (Doubs)

OFFRE (gratis et franco) son nouveau Catalogue illustré de *Montres Régulateurs* et *Chronomètres de Précision*. Très grand choix de *Montres nouvelles*, pour *Hommes*, *Dames* et *Jeunes gens*. — *PRIME* à chaque *Montre*. — Garantie 2 à 5 ans. — *DURÉE ILLIMITÉE*. *Chaînes* et *Sautoirs*, *or*, *argent* et *doublé or*.

Catalogues spéciaux : PENDULES, RÉVEILS et BIJOUTERIE.

Chronique agricole

La situation agricole

Le bon temps est-il revenu ?

On fait d'heureux pronostics sur la récolte future dans les régions vignobles. Les uns rappellent de vieux proverbes :

Si le jour de la Chandeleur il fait beau,
Il y aura du vin comme de l'eau.

Ou encore :

A Sainte Agathe va à ta vigne
Si ce n'est pas pour y travailler
Du moins pour y déjeuner.

Mais il y a toujours une fée Carabosse, qui intervient pour détruire l'effet des meilleurs dictons.

Ainsi, la Sainte Agathe est le 5 février et la Chandeleur se sélèbre le 2 février ; ce sont les jours favorables, mais voici les présages néfastes :

S'il tonne en février, point de vin

et même :

Quand il tonne en février,
Montez vos tonneaux au grenier

On doit juger de la perplexité des vignerons en présence de ces assurances souvent contradictoires.

Quoi qu'il doive advenir de la récolte prochaine, les cultivateurs se préparent à planter de nouvelles vignes, grâce aux prix avantageux de la dernière vendange.

L'activité n'est pas moins grande dans les celliers où on met en état les futailles. — Les renseignements qui nous parviennent, sont concordants pour reconnaître la qualité du vin de 1903. On a soutiré déjà les vins jeunes qui viennent de passer l'hiver ; dépouillés et clarifiés, la récolte est généralement bien réussie, les vins sont de belle couleur et de degré élevé.

La moyenne du prix de vente des Aramond, des vins de l'Hérault, de l'Aude, du Roussillon se maintient entre 2 fr. 60 à 3 fr. le degré.

Durant ce temps, la culture du Nord continue à supporter les conséquences de la convention de Bruxelles sur les sucres. L'accord international a décidé de supprimer toutes les primes intérieures directes ou indirectes ; c'est ainsi que le fabriquant français s'est vu retirer le bénéfice qu'il retirait des excédants de sa fabrication, au delà d'un rendement fixé. Les sucres qu'il produisait au delà de 8 k. pour cent k. de betteraves était déchargé d'une partie du droit ; autrefois même il n'en payait point du tout, et c'est pourquoi on l'appelait indemne.

C'est au bas mot 40 millions par an que perd ainsi la fabrication et nombre d'usines seront obligées de cesser de travailler. — En même temps les sucres demeurent à un cours très bas 24 à 25 fr. les 100 k. pour le sucre blanc n° 3, type commercial adopté par la Bourse du Commerce de Paris. Or, le cultivateur est généralement payé pour sa betterave sur le cours du sucre avec un écart de 7 à 8 fr. Actuellement les 1000 k. de betterave seraient donc payés au producteur de 16 à 17 fr. les 1000 k.

Or, il faut compter que les mille k. de betteraves à sucre reviennent au cultivateur à plus de 25 fr. (M. Vivieu, Ingénieur-chimiste estime le prix d'un hectare à 700 fr. pour 25.000 k. de betteraves) On juge de la perte subie par la culture du Nord. Si les fabriques se transforment en distillerie comme elles en annonçent l'intention, que va-t-on faire sur le marché de cette masse nouvelle d'alcool. L'avenir n'est pas très rassurant.

DE FOLAVOINE.

Vient de paraître :

« L'*Assolement quadriennal* » par M. Léon DARIES, Ancien Directeur d'École d'Agriculture.

Ce petit ouvrage, écrit en style *clair*, *précis* et *méthodique*, est à la portée de tout le monde.

C'est une véritable « Philosophie de l'Agriculture » permettant aux profanes comme aux professionnels d'organiser l'exploitation d'un domaine rural à l'instar d'un chronomètre bien réglé.

Pour le recevoir *franco*, adresser tout simplement 5 timbres poste de 3 sous à M. F. LAMOLINAIRIE, 22 rue Raymond-IV, Toulouse.

Les Éditeurs.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	97 67
Jouissance 1er oct. 1903	tme	97 62
3 8/0 amor. Der. an. 1943	cpt	97 75
Jouiss. 16 oct. 1903	tme	97 80
Banque de France	cpt	3830 ..
Action nom. jouis. 26 juin	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1106 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet	tme	1105 ..
Crédit Foncier	cpt	676 ..
500 fr. t p. jouiss. juillet	tme	... ..
Crédit Lyonnais	cpt	1130 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep	tme	1128 ..
Société générale. louis. oct	cpt	626 ..
Est	cpt	915 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée	cpt	1409 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov	ter	1405 ..
Midi	cpt	1175 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill.	tme	1175 ..
Nord	cpt	1820 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill.	tme	1824 ..
Orléans	cpt	1475 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct	tme	.... ..
Ouest	cpt	900 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct	tme	... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill	tme	530 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil	tme	4065 ..
— ste civile	juill. cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j	tme	680 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct	tme	85 92
Russe 4 0/0 1901	déc. cpt	98 10
— 3 0/0 1896	nov. cpt	79 40
Rio-Tinto	jouiss. nov. tme	1226 ..

MINES D'OR

Rand Mines	235 ..
Chartered	54 ..
East Rand	164 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 25 à »» »» ; mars 21 25 à 21 50 ; mars-avril 21 50 à 21 75 ; 4 de mars 21 50 à 21 75 ; 4 de mai 21 25 à 21 50. Circ. : 17.000. Liq. : »,»»»

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Courant 29 25 à 29 50 ; mars 29 25 à »» »» ; mars-avril 29 25 à 29 50 ; 4 de mars 29 »» à 29 25 ; 4 de mai 29 »» à »» »». Circ. : 750. Liq. : »,»»».

Avoines (100 kil. cpt s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.) — Cour. 14 50 à »» »» ; mars 14 50 à 14 75 ; mars-avril 14 75 à 15 »» ; 4 de mars 15 »» à »» »» ; 4 de mai 15 »» à 15 25. Circ. : 750. Liquid. : »,»»».

Seigles (69/72 kil., les 100 kil. net comptant). — Cour. 15 25 à »» »» ; mars 15 »» à 15 25 ; mars-avril 15 25 à »» »» ; 4 de mars 15 »» à 15 25 ; 4 de mai 15 »» à »» »».

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**
Seul représentant de
l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE
de
La Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'*Educateur*, 1, rue des Capucins, à Cahors.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un **Dentier** dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS

contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : **2 fr. 50** et **1 fr. 50**. - Flacon n° 2 : **3 fr.**

LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900

Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets **20 ans de succès.**

FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon

On trouve la " LACTINA SUISSE " chez MM.

L. Bagou, négt à St-Céré. — Pierre Bachler, bourrelier à Bagnac. — Bonnet fils, négt à Cajarc. — Ch. Bonfils, droguiste à Gourdon. — Bourès, pharmacien à Puybrun. — Caussane, meunier à Figeac. — Léon Douleau, négt à Cajarc. — F. Demeaux, grainetier à Montcuq. — E. Espinasse, épicier à Limogne. — A. Garrigues, mtre d'hôtel à Castelnau-Montratier. — Jourdan, épicier à Gramat. — Frédéric Merlange, épicier à Martel. — F. Martigoutte, épicier à Assier. — Tournié-Manet, négt à Souillac. — Tournié, négt à Vayrac. — E. Vaille, épicier à Vayrac. — Vernhet, négt à Bretenoux. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival.

On accepte des dépositaires dans les cantons où il n'en existe pas encore.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 14

LA

MARIEUSE

PAR L. DE LASSERRE

Officier d'Académie

V

— Vous plaît-elle ?

— Que sais-je.

Il demeura pensif, puis il s'écria.

— Tenez laissons ce mariage tranquille, je ne saurais aimer Marguerite.

Il se rapprocha de la baronne.

— Regina, ne me parlez jamais de ces projets insensés que je repousse aujourd'hui avec horreur.

Mme de Puivray s'était reculée instinctivement.

— Vous êtes fou, dit-elle d'un ton fâché.

— Oui car je vous aime comme un fou.

Elle se leva indignée.

— Vous oubliez que je suis mariée.

— Hélas ! tout m'en fait souvenir, cette pensée m'obsède et me tue.

— De quel droit me parlez-vous ainsi ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— Des droits, je n'en ai pas, je le sais, mais l'avenir nous atpartient. Vous m'aimerez, je le sais, j'en suis sûur.

— Vous vous trompez, nos plaisanteries...

— N'en parlons pas, tous deux nous avons été pris à notre propre jeu, s'écria-t-il impétueusement.

Nous avons cru qu'on jouait impunément avec la passion.

Non, madame, on ne manie pas le feu sans se roussir les doigts.

Aujourd'hui je vous adore demain vous m'aimerez.

Régina partit d'un éclat de rire qui sonna faux, sous cette explosion de gaieté on devinait la contrainte, la peur.

— Quelle outrecuidance !

Elle continuait à rire, s'efforçant de cacher sa pâleur et son oppression.

Elle parvint à se dominer, ses joues se couvrirent d'un léger nuage incarnat, les palpitations de son cœur se ralentirent.

Le vicomte, comme tous les roués, ne comprit rien aux ruses de Régina.

Il murmura tout bas :

— Je me suis trompé.

Il ajouta en se tournant vers Mme de Puivray.

— Recevez toutes mes excuses.

Il n'acheva pas, tellement le regard railleur de la jeune femme le cloua sur place.

— Quoi ! vous continuez votre manège ? demanda-t-elle en se livrant à une nouvelle crise sparmatique de rire.

— Oh ! vous êtes vieux jeu, votre système ne sert plus. Est-ce à roucouler ainsi que vous avez mangé vos millions ?

Raoul était bouleversé, tant d'aplomb le terrifiait, en même temps, il sentait grandir ses désirs.

Cette femme se moquait de lui, il se jurait d'en avoir raison, ou d'y perdre son renon de viveur.

— Vous êtes cruelle, Madame, dit-il encore, sur un ton dramatique.

— Oh ! tout de suite, des grands mots.

Soyons de notre époque, et souvenons nous que les beaux sentiments s'enferment dans les vieux meubles.

L'amour est une rangaine, et vos amis riraient de bon cœur, s'ils savaient que le vicomte de Valence, l'irrésistible Raoul, le roué à la mode, le protecteur sceptique et blasé de Mlle de *** est amoureux d'une petite provinciale en puissance de mari, à laquelle il déclare sa flamme comme un jeune premier de drame.

— Ils m'envieraient.

— Allons donc ! ils vous renieraient.

— Pourtant, vous vous intéressez à moi, à mon avenir.

— Bah ! mon cher, je m'ennuie, je cherche des distractions.

— Alors, je vous suis totalement indifférent ?

— Je suis une égoïste.

— Vous êtes une étrange femme.

— C'est mon seul mérite, ressembler à tout le monde cela devient bête ?

— Je vous adore quand même.

— A votre aise ! Cette adoration ne me gêne pas.

Maintenant parlons de Marguerite.

— Laissons là dans l'ombre, sa froideur nous glacerait.

— Ah ! vous m'échappez toujours.

Eh bien, occupons-nous de la dot, si vous préférez.

— Des chiffres, dans une aussi jolie bouche que la vôtre.

— Auront leur éloquence. Vous êtes ruiné à la veille d'en être réduit aux expédients les plus durs.

— Que m'importe la misère, si vous vouliez la partager.

— Moi mon cher, j'ai les dents longues je suis gourmande.

— Tant mieux, je saurai vous rassasier.

Un coup d'éventail vigoureusement appliqué sur les doigts du vicomte le rappela à l'ordre.

Mme de Bornier apparut au détour d'une allée.

— Venez vite, ma tante, s'écria Régina.

La bonne dame n'en avança que plus lentement, elle ne savait marcher qu'à pas comptés affirmant de bonne foi, qu'elle arrivait au but, aussi promptement que les gens pressés.

Pourtant elle rejoignit sa nièce, elle s'assit près de la baronne après avoir commodément choisi sa place, à l'ombre du moindre rayon de soleil, à l'abri de la bise la plus légère, elle demanda :

— De quoi s'agit-il, mon enfant ?

— Je veux que vous m'aidiez à convertir ce pêcheur endurci.

— Ce n'est pas l'époque du carême.

— Laissons l'Eglise et ses commandements tranquilles, je veux qu'il se marie.

— Avec qui ?

— Avec Mlle de Ménard.

— Je ne suis pas si endurci que voudrait le faire croire Mme de Puivray, je suis même persuadé qu'elle finira par me convaincre.

— Vous aurez raison.

Et l'excellente dame s'étendit longuement sur les qualités morale de Marguerite, elle énuméra tous les biens de la famille.

— Bonne affaire, répéta-t-elle plusieus fois de son ton dolent, de femme prête à s'endormir.

Le vicomte écoutait sans maifester la moindre impatience, au contraire, il paraissait émerveillé et laissait entrevoir la possibilité de se laisser entraîner.

Sous le préteste de parler de son futur mariage, il espérait se ménager de longs entretiens avec la baronne sans éveiller le moindre soupçon.

— Ce cera bien le diable, pensait-il, si je ne parviens pas à réveiller les sens de cette orgueilleuse.

Nécessairement, il ne pouvait croire à la vertu de Mme de Puivray, seulement il supposait, que mariée à un homme âgé, elle puisait dans son *ignorance physique* la force de jouer avec l'amour.

Aimait-il réellement Regina ?

Il n'en savait rien lui-même, il la désirait ardamment, il éprouvait des sensations absolument nouvelles, qui le laissaient sous un charme d'autant plus puissant qu'il était inconnu.

La baronne ne pouvait plus se faire illusion.

Elle aimait le vicomte.

Malgré son apparence de grande légèreté, Régina était honnête, elle ne voulait pas succomber, aussi se jura-t-elle de travailler au bonheur de Raoul.

— Ce sera, pensait-elle, ma façon de lui prouver mon affection.

Comme on le voit, chacun venait de se tracer une voie à suivre.

Hélas !

Le soir même Raoul de Valence recevait une dépêche de Paris.

Son régisseur l'appelait de suite. Ses créanciers montraient les dents. Ils faisaient entendre les menaces les plus terrifiantes.

Raoul partit.

D'Orléans il écrivit une longue lettre à la comtesse d'Arcourt, où il la prévenait de son départ précipité.

En arrivant chez lui, il trouva une véritable avalanche de papiers timbrés.

Le château de ses pères allait être vendu, si on n'avisait de suite.

(*A suivre.*)

ÉTUDE
de Me Franck CHATONET
AVOUÉ A CAHORS
RUE FÉNELON, NUMÉRO 5
Successeur de Mes DUPUY et LACOSSE

VENTE

SUR

Surenchère du Dixième

AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

D'UN IMMEUBLE

En nature de Terre, Vigne et Pâture, situé sur le territoire de la commune de Puy-l'Evêque, et dépendant de la liquidation judiciaire de M. François BAYLES, ancien négociant à Puy-l'Evêque.

L'adjudication aura lieu le **mardi vingt-trois février** *mil neuf cent quatre, à une heure de relevée, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors.*

On fait savoir à qui il appartiendra,

Qu'en exécution d'un jugement rendu en chambre du conseil du tribunal civil de Cahors le quatre novembre mil neuf cent trois, enregistré,

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Gaston ROBERT, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, agissant en qualité de liquidateur judiciaire, représentant l'union des créanciers du sieur François BAYLES, négociant, domicilié à Puy-l'Evêque, à ces fins autorisé par ordonnance de M. AYMERIC, juge commissaire à la dite liquidation, en date du quatorze août mil neuf cent trois, enregistrée et expédiée.

Ayant Me Camille SAUTET pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville, Boulevard Gambetta, n° 41.

Il a été procédé, le dimanche vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre, en l'étude et par le ministère de Me PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier encherisseur, en trois lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE

Article un

Vendu.

Article deux

Vendu.

Article trois

Vendu.

Article quatre

Un article en nature de vigne situé au lieu dit Mamayère, formant le numéro six cent quatre-vingt-dix-huit P, section E du dit plan, d'une contenance de huit ares quarante-trois centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-sept centimes.

Article cinq

Un article en nature de pâture situé au même lieu, formant le numéro six cent quatre-vingt-dix-neuf P des mêmes section et plan, d'une contenance de deux ares quatre-vingt-quinze centiares, classe quatre, d'un revenu de six centimes.

Article six

Un article en nature de vigne situé au même lieu, formant le numéro sept cent P des mêmes plan et section, d'une contenance de cinq ares quarante-cinq centiares, classe quatre, d'un revenu de quarante-quatre centimes.

Article sept

Un article en nature de terre situé au même lieu, formant le numéro sept cent un P des mêmes plan et section, d'une contenance de six ares quarante-cinq centiares, classe quatre, d'un revenu de soixante-dix-sept centimes.

Ces quatre derniers articles ne forment qu'un seul et même immeuble en nature de terre et vigne.

Le dit jour vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre, et suivant procès-verbal retenu par le dit Me PUECH, notaire, les articles ci-dessus désignés qui composaient le troisième lot de la vente des biens dépendant de la dite liquidation judiciaire, ont été adjugés à M. BALET, négociant, marchand de fer, demeurant à Puy-l'Evêque, moyennant le prix de cent cinquante francs.

Mais suivant acte, enregistré, fait au greffe du tribunal civil de Cahors le trente janvier mil neuf cent quatre, M. Alexis-Pierre SOULIÉ, prénommé en famille Auguste, charron-forgeron, domicilié à Puy-l'Evêque, ayant Me Franck CHATONET pour avoué, a déclaré surenchérir du dixième le dit troisième lot, composé des articles ci-dessus désignés, et a porté le prix d'adjudication à la somme de cent soixante-cinq francs, ou quoi que soit au prix primitif augmenté d'un dixième.

En conséquence de ce qui précède, et aux requête, poursuites et diligences du dit M. Alexis-Pierre SOULIÉ, prénommé en famille Auguste, charron-forgeron, demeurant et domicilié à Puy-l'Evêque, ayant pour avoué constitué Me Franck CHATONET, demeurant à Cahors, rue Fénelon, n° 5.

Il sera procédé, le **mardi vingt-trois fevrier** mil neuf cent quatre, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors,

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. BALET, négociant à Puy-l'Evêque, adjudicataire surenchéri ;

2° M. Gaston ROBERT, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, pris comme liquidateur judiciaire représentant l'union des créanciers de M. François BAYLES, négociant à Puy-l'Evêque, vendeur, ayant pour avoué Me Camille SAUTET.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles plus haut désignés.

LOTISSEMENT

ET

MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés se revendront en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de cent soixante-cinq francs, ci. . . . . **165** fr.

Paiement des frais

Les frais de poursuite de vente exposés jusqu'au jour des premières enchères viendront en diminution du prix ; les frais de surenchère seront payables en sus du prix. Tous ces frais devront être payés dans les dix jours de l'adjudication.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

Cahors le quatre février mil neuf cent quatre.

L'avoué poursuivant la vente sur surenchère,

Signé : F. CHATONET.

Enregistré à Cahors le février mil neuf cent quatre, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : LACHAISE.

Pour plus amples renseignements s'adresser :

1° A Me CHATONET, avoué poursuivant la surenchère.

2° A Me Camille SAUTET avoué, ayant poursuivi la vente ; en leurs Etudes sus-indiquées.

Tous les avoués occupant près le tribunal pourront être chargés d'enchérir.

nnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnnn

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien, Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le 1904.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,